

Les communiqués du RAC

La chasse à courre aux abois

La Cour européenne des droits de l'homme vient de rejeter à l'unanimité, la requête des veneurs anglais, qui tentaient de faire passer l'abolition de la chasse à courre en Grande-Bretagne pour une atteinte aux droits de l'homme et à la liberté. Elle a, de plus, ajouté que la chasse à courre est une pratique « cruelle » infligeant des souffrances « moralement condamnables ». A l'heure où tant d'innocents croupissent en prison, où tant de journalistes sont assassinés, il est particulièrement injurieux de prétendre qu'un simple passe-temps, consistant de surcroît à torturer des animaux, pourrait constituer une liberté fondamentale, au même titre que le droit de grève ou la liberté d'expression. Est-ce d'ailleurs des nostalgiques de l'Ancien Régime et des activistes du **lobbying** qu'on attend des leçons sur les droits de l'homme ou sur l'intérêt général ?

La tentative auprès de l'**UNESCO** de faire inscrire au patrimoine immatériel de l'humanité les jeux violents, comme la corrida, la **chasse à courre** ou les combats de coqs, est également une insulte à la culture des peuples et ne peut susciter que le rire ou l'indignation. Et pourquoi pas inscrire aussi l'esclavage dans les plantations ou les exécutions sur la place publique comme des cultures traditionnelles dignes d'être conservées ? Les chances d'aboutir de cette demande sont nulles, surtout à l'heure où un référendum d'initiative populaire va probablement abolir la corrida en Catalogne. Ces manœuvres, quoique pathétiques, n'inspirent cependant aucune pitié.

La vérité est que les adeptes de la chasse à courre sont aux abois et cherchent à pérenniser leur passion soudain privée de perspective dans le temps aussi bien que dans l'espace. Car même si l'on voulait maintenir à contre-courant ce mode de chasse archaïque, les ravages de l'urbanisation et de « l'aménagement du territoire » laissent peu de place pour en permettre l'exercice. **Ceci explique que de plus en plus d'animaux soient poursuivis jusque dans les zones urbaines, les écoles, les maisons particulières, les parkings, ou les voies de circulation. La semaine passée encore, un cerf s'est réfugié en vain dans le garage d'un particulier. Mardi dernier, un autre fut achevé dans la cour d'un hôpital psychiatrique, devant les patients et le personnel fort choqués. A mesure que le nombre d'équipages augmente, l'incompatibilité devient à la fois plus évidente et plus visible, et accroît le dégoût que suscitent ces hallalis en public. La chasse à courre, contraire à l'évolution, heureuse ou malheureuse, de nos sociétés, ne peut que disparaître, et les plus lucides des veneurs le savent bien, même s'ils cherchent à obtenir un sursis pour s'amuser encore un peu à leur jeu honteux. La vènerie est sous perfusion et ne survit chez nous que grâce au soutien aveugle des politiques, de plus en plus coupés de la population, ainsi qu'ils le comprendront un jour.** C'est pourquoi, comme les opposants à la corrida le demandent en France, comme en Catalogne, où ils l'ont obtenu, les adversaires de la chasse à courre sont prêts à demander un référendum populaire et démocratique sur ce sujet, pour autant que les institutions le permettraient. Les sondages annonçant régulièrement près de 75% d'abolitionnistes, le résultat en serait prévisible, et, les veneurs (qui représentent 0,001% de la population) le sachant aussi, ils préfèrent les tractations occultes du lobbying, qui offrent de meilleures garanties et qui les cuirassent contre l'hostilité ambiante. Mais pour combien de temps ?

La vènerie ne présentant aucun véritable enjeu, l'opinion peut exercer une pression décisive sur « la classe politique », si prompt à prendre le relais de la classe aristocratique, en cette matière comme en d'autres. La plupart des pays européens ont déjà aboli, sans regrets ni dommages, cette cruauté d'un autre âge. A l'heure où l'on prétend volontiers « moderniser » ce qu'on veut changer en stigmatisant les « archaïsmes », il serait grand temps de séparer la chasse de l'Etat, et d'en finir avec une pratique détestée depuis le Moyen Age. Cette question pourra paraître secondaire à beaucoup, mais elle contribue à tisser dans notre pays, un écheveau de situations inextricables et conflictuelles. Elle est d'ailleurs symptomatique de la façon dont on ne règle pas les problèmes, comme on le voit par exemple avec les algues vertes, la mortalité des abeilles ou le réchauffement climatique : on sait ce qu'il faudrait faire, mais on ne le fera pas. Je laisse à de plus compétents le soin de l'expliquer.

Armand Farrachi, Membre d'honneur

Responsable du Collectif pour l'Abolition de la Chasse à Courre (CACC)